

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément à la norme (CE) 1907/2006)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Niacine (Acid Nicotinique)

Synonymes : Nicotinic Acid

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

vitamine

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations du fabricant : Vertellus Integrated Pyridines LLC  
201 North Illinois Street, Suite 1800,  
Indianapolis, IN 46204  
317-247-8141

Numéro de téléphone régulier : +32 3-250-6188  
Numéro de télécopie régulier : +32-3-250-6182  
Courriel : msds@vertellus.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vertellus: +32 3-250-6188

CHEMTREC (USA): 1-800-424-9300 (collect calls accepted); (Int'l): 1-703-527-3887 (collect calls accepted; 011 prefix not needed)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### HMIS Rating

HEALTH 1

FLAMMABILITY 1

REACTIVITY 0

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

(Conformément à la réglementation(CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

Mot indicateur :  
attention

Précautions de danger :  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Symboles de danger  
(Pictogrammes) :



### Précautions de prévention :

P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Précautions de premiers soins :

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Précautions de stockage :

Non requis.

### Précautions de mise au rebut :

Non requis.

### Organes cibles - Exposition unique :

Sans objet

### Organes cibles - Exposition répétée :

Sans objet

### (Conformément à la directive (CEE) 67/548)

**Symbole :** Xi

**Phrases de risque :** Irritant pour les yeux

**Phrases de sécurité :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### 2.3. Autres dangers

<b>Signes et symptômes de surexposition potentielle :</b>	Peut causer une irritation oculaire en cas de contact ; peut causer une légère irritation cutanée chez les personnes sensibles. La niacine peut irriter les voies respiratoires, en cas d'inhalation de poussières.
<b>Route(s) primaire(s) d'exposition :</b>	L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition.
<b>Conditions médicales aggravées par l'exposition :</b>	Les personnes avec les conditions suivantes présentent des risques accrues de surexposition à ce matériau : maladie ou fonction hépatique diminuée, ulcère peptique actif, goutte, maladie de la vésicule biliaire, glaucome ou maladie cutanée.
<b>Autres risques :</b>	MISE EN GARDE ! PEUT SE FORMER DANS L'AIR DES CONCENTRATIONS DE POUSSIÈRES COMBUSTIBLES (PENDANT LE TRAITEMENT).

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	Symbole UE	Phrases de risque
NIACIN (NICOTINIC ACID)	59-67-6	100.000000	200-441-0	Xi	R36

**REMARQUE :** Se reporter à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les données de limite d'exposition de ces ingrédients.

Se reporter à la section 15 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les informations de secret de commerce (le cas échéant).

Se reporter à la section 16 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter le texte intégral des phrases R ci-dessus.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec la peau :</b>	Laver la zone exposée deux fois avec du savon et de l'eau. Faire examiner la zone exposée par du personnel médical en cas de persistance de l'irritation ou de la douleur après nettoyage de la zone.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer les yeux immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en soulevant de temps à autre les paupières. CONSULTER UN MEDECIN.
<b>Inhalation:</b>	Retirer la personne de la zone exposée et placer la à l'air frais immédiatement. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne affectée au chaud et au repos. CONSULTER UN MEDECIN.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Rincer la bouche et administrer un verre d'eau maximum pour dilution si le patient peut avaler, à un réflexe pharyngé et ne bave pas. Donner de l'oxygène si la respiration est superficielle. CONSULTER UN MEDECIN. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Grave :</b>	Peut causer une irritation oculaire en cas de contact ; peut causer une légère irritation cutanée chez les personnes sensibles. La niacine peut irriter les voies respiratoires, en cas d'inhalation de poussières.
<b>Effets tardifs :</b>	Aucun(e) connu(e).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Exposition thermique :</b>	Non applicable.
<b>Note au médecin :</b>	Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :** Brouillard d'eau, mousse, dioxyde de carbone ou produit chimique sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits dangereux de combustion :** La combustion produira du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Potentiel d'explosion de poussières :** La niacin présente un danger significatif d'explosion des poussières si elle n'est pas correctement manipulée. Pression maximale d'explosion = 10,1 bars ; Kst = 178 bars.m/s ; Energie minimale d'ignition = 3 - 6 mJ ; Concentration minimale explosive = ~ 30 g/m<sup>3</sup>. Désigner la NFPA 654, Standard pour la prévention de Fira et les Explosions de poussière de la fabrication, le traitement et la manutention du Combustible particules solides, pour une manipulation en toute sécurité. Se référer aux normes européennes : EN1127-1, EN14491, EN14797, EN14373 et EN15089 pour la manutention de sécurité et le contrôle des atmosphères explosives en milieu de travail.
- Dangers spéciaux d'inflammabilité :** Ce produit est un solide organique. En tant que tel, ce produit peut présenter dans sa forme finement divisée un risque d'explosion de poussières, sous certaines conditions. Il est important de prendre connaissance des données d'explosion de poussières contenues dans cette section. Manipuler ce produit de manière à éviter la génération et l'accumulation de poussières. Consulter également la norme 654 de la NFPA (National Fire Protection Association) pour toute information relative à la prévention des explosions de poussières.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Guide de base de lutte contre l'incendie :**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.

Explosion : Éviter la génération de poussière. Poussières fines dispersées dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition est un risque d'explosion de poussières.

**Classification d'inflammabilité (OSHA) :** Solide organique -- peut présenter un danger d'explosion de poussières sous certaines conditions.

NFPA Rating



## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Procédures d'évacuation :** Isoler la zone de danger et en interdire l'accès au personnel non protégé et non nécessaire.

**Instructions spéciales :** Retirer tous les vêtements contaminés afin de prévenir tout risque d'absorption. Décontaminer le personnel affecté conformément aux procédures de premiers soins de la section 4. Les chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être mises au rebut.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter de résidus dans les sols, les canalisations, les égouts et les voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Techniques de confinement et procédures de nettoyage :**

Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Le matériau peut ensuite être recueilli pour élimination ultérieure. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur. Les dépôts de poussière ne

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

saurait s'accumuler sur les surfaces, qu'elles peuvent former un mélange explosif si ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante.

Éviter la dispersion de poussière dans l'air (poussière de compensation c.-à-d., surfaces avec de l'air comprimé). Nonsparking outils doivent être utilisés.

Exigences spéciales de déclaration : Non applicable.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour plus d'informations sur le choix de l'équipement de protection personnelle. Se reporter à la section 13 pour plus d'informations sur les instructions d'élimination des produits déversés et des matières nettoyantes et absorbantes.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions de dangers uniques :** Ce matériau peut présenter un danger d'explosion de poussières sous forme solides et peut prendre feu par décharge électrostatique. Garder les zones au-dessous du seuil d'explosivité des poussières ou des vapeurs inflammables.

**Pratiques de réduction des risques :** Porter un équipement de protection approprié lors des tâches d'entretien d'un équipement contaminé. Se laver abondamment les mains avant de manger ou de fumer, après avoir manipulé cette matière. Pour réduire le risque d'explosion de poussières, suivre les recommandations concernant la conception des processus et des usines, le contrôle des sources d'ignition et de dégagement des poussières, le contrôle contre les incendies, la formation et la maintenance décrites dans "NFPA 654 : Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids" (Norme pour la prévention des incendies et des explosions de poussières applicables à la fabrication, au traitement et à la manipulation des particules solides) La mise en œuvre d'un programme de contrôle de l'accumulation de poussières sur les surfaces de travail s'avère critique en vue de réduire les explosions de poussières secondaires catastrophiques.

**Matériel spécial de manutention :** Non applicable

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

#### incompatibilités

**Précautions et recommandations de stockage :** L'endroit destiné au stockage doit être sec et ventilé. Protéger les récipients contre tout dommage physique. Tenir à l'écart des acides forts et des agents d'oxydation. Ne pas stocker avec des poisons. Minimiser la génération de poussière et de l'accumulation. Routiniers devrait être mis en place pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Poudres sèches peuvent construire des charges d'électricité statique lorsqu'elle est soumise au frottement de transfert et les opérations de mélanges. Fournir des précautions adéquates, telles que la mise à la terre électrique et de liaison ou atmosphères inertes. Éviter les acides forts, les bases fortes et les agents d'oxydation.

#### Réactions dangereuses

#### d'incompatibilité :

**Incompatibilités avec les matériaux** aucun(e) connu(e)

#### de construction :

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de sécurité chimique a été effectuée, un scénario d'exposition est joint en annexe à cette fiche de données de sécurité. Se reporter à cette annexe pour consulter les paramètres de contrôle spécifique de scénario d'exposition des utilisations identifiées dans la sous-section 1.2.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition (États-Unis) : OSHA PEL: 15 mg/cubic meter (total dust); 5 mg/cubic meter (respirable fraction) ACGIH TLV: Non établi

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Voir également l'annexe de la présente fiche de données de sécurité (le cas échéant) pour des contrôles spécifiques de scénario d'exposition.

##### Équipement de protection personnelle :

Pour la manipulation de petites quantités en dehors du cadre d'un laboratoire : respirateur à cartouche chimique, plein masque protecteur, avec cartouches contre les vapeurs organiques et filtres HEPA approuvé par NIOSH ; gants imperméables (nitrile ou néoprène), combinaison poly-enduite Tyvek®, bottes de caoutchouc et masque protecteur, si besoin est. Pour la manipulation de grandes quantités : appareil respiratoire à adduction d'air ; gants imperméables (nitrile ou néoprène), combinaison Saranex®, bottes en caoutchouc et masque protecteur, si besoin est. La manipulation dans le cadre d'un laboratoire doit être effectuée en appliquant les pratiques de sécurité adéquates et en prenant des précautions supplémentaires pour éviter l'inhalation ou tout contact avec la peau ou les yeux.

##### Précautions d'utilisation du respirateur :

Observer la réglementation de l'OSHA pour les consignes d'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134). Les respirateurs à purification d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est faible.

##### Ventilation:

Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions de ventilation appropriées. L'utilisation d'une ventilation aspirante locale est requise. Il est recommandé que tous la poussière équipement de contrôle de ventilation par aspiration locale et involed de systèmes de transport matériel dans la manipulation de ce produit contiennent des événements de secours explosion ou un système de suppression explosion ou un environnement déficient en oxygène. S'assurer que des systèmes de traitement de poussières (tels que les conduits d'échappement, collecteurs de poussière, les navires et équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher la poussière de s'échapper dans la zone de travail (c.-à-d., il n'y pas de fuite de l'équipement).

##### Autres contrôles d'ingénierie :

Tous les contrôles appropriés d'ingénierie doivent être appliqués pour réduire le potentiel d'exposition. Utiliser une ventilation aspirante pour maintenir des concentrations dans l'air inférieures aux limites d'exposition. Utilisation seulement correctement classées matériel électrique et alimenté les chariots industriels.

##### Dangers thermiques :

Non applicable.

##### Effets additifs ou synergiques :

Aucun(e) connu(e).

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect, état et odeur (température ambiante) : White powder or granules, with essentially no odor.

Formule moléculaire : C6H5NO2 Poids moléculaire : 123.11

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pression de vapeur :	< 1.00 mm Hg @ 25°C	Taux d'évaporation :	Non déterminé
Gravité ou densité spécifique :	1.473	Densité de la vapeur (air = 1) :	Not available
Point d'ébullition :	> 238 °C	Point de congélation / Point de fusion :	236.6 °C
Solubilité dans l'eau :	18 grams/liter (25 deg. C)	Coefficient d'octane / d'eau :	log Kow = 0.36
pH:	3.5 (10 g/L aqueous solution)	Seuil d'odeur :	Not available
Viscosité :	Aucune donnée disponible.	Température d'auto-inflammation :	580°C
Point d'éclair et méthode :	380°F (193°C) (Coupelle ouverte méthode Tag)	Limites d'inflammabilité :	30 g/m3 (LEL) – Not determinable (UEL)

### 9.2. Autres informations

Non applicable.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1. Réactivité</u>	Non classé comme étant dangereusement réactif.
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Stable
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Ne se produira pas.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Éviter les décharges statiques et les générations de poussières.
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	Éviter les acides forts, les bases fortes et les agents d'oxydation.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	La combustion produira du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë LD <sub>50</sub> :	DL50 Orale Souris = 3720 mg/kg DL50 Orale Lapin = 4550 mg/kg
Toxicité dermique aiguë LD <sub>50</sub> :	DL50 dermique Rat > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation LC <sub>50</sub> :	Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau :	Non irritant pour la peau.
Sensibilisation de la peau :	Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux :	Modérément irritant pour les yeux.
Organes cibles :	Aucun organe endommagé par suite de l'exposition à ce produit.
Cancérogénicité :	Ce matériau n'est pas listé par IARC, NTP ou OSHA comme étant carcinogène. Aucune donnée de test disponible n'indique que ce matériau est un carcinogène.
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Reproduction :	Aucune donnée disponible.
Neurotoxicité :	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité :	Ce matériau a été testé et trouvé non mutagénique dans le test d'Ames et le test du micronoyau chez la souris. Le test de synthèse non programmée de l'ADN sur les hépatocytes primaires du rat a donné des résultats équivoques.

### SECTION 12: Informations écologiques

<u>12.1. Toxicité</u>	CL 50 aquatique Truite arc-en-ciel = 520 mg/L
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Se dégrade dans des conditions aérobiques et anaérobiques.
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Aucun bioconcentration prévue chez les espèces aquatiques.
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	Ce matériau est soluble dans l'eau. Son adsorption dans le sol et les sédiments ne devrait pas être significative.
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	Aucune donnée disponible.
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	Aucune donnée disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Numéro de déchet US EPA :	Non nocif
Élimination des déchets :	L'élimination des déchets selon la pratique standard qui s'applique à l'élimination de matières potentiellement dangereuses, conformément aux lois internationales, nationales, régionales, d'état et locales applicables. NE PAS rejeter dans les égouts, dans le sol ou dans un plan d'eau. Pour l'élimination des produits conformément aux normes CE, utiliser le code correspondant inscrit dans le Catalogue Européen des Déchets (CED). Remarque : les réglementations en matière d'élimination des déchets s'appliquera également aux conteneurs vides et aux rinçages des équipements.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

<u>14.1. Numéro ONU</u>	Sans objet
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</u>	Chemicals, n.o.s. (Niacin)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	Sans objet
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	Sans objet
<u>14.5. Dangers pour l'environnement</u>	Sans objet
<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	Cannot be stored or shipped with TOXIC materials Aucune donnée disponible.
Numéros du guide d'urgence NA :	Sans objet
	IMDG EMS: Sans objet



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dangers OSHA :	Irritant (yeux). Non applicable.
Classification SIMDUT :	Classe D, Division 2, Sous-division B : Irritant.
Inventaire des produits chimiques :	<b>Statut</b>
TSCA:	Present
EINECS:	200-441-0
Canada(DSL/NDSL):	DSL
Japon:	(5)-731
Corée:	KE-29937
Australie :	Present
Nouvelle-Zélande :	Present
Chine:	Present
Philippines:	Present
Suisse :	G-8523
Classification GHS - Nouvelle Zélande :	Acute toxicity - Oral - Category 5: H303 May be harmful if swallowed. (Approval: HSR003773); Serious eye damage/eye Irritation - Category 2A: H319 Causes serious eye irritation. (Approval: HSR003773); Hazardous to aquatic environment - acute hazard - Category 3: H402 Harmful to aquatic life. (Approval: HSR003773)
Classification GHS - Japon :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Corée (MOL) :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Australie :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Taiwan :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Indonésie :	Non classés par ce pays.
SARA 313:	
Quantités reportables :	Not applicable
Législation des états :	Non applicable.
Autres listes de réglementations :	Non applicable.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

### SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R dans la Section 3:

Irritant pour les yeux

Légendes des abréviations :

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygienists.  
CAS = Chemical Abstracts Service.  
CERCLA = Comprehensive Environmental, Response, Compensation and Liability Act (1990).  
CFR = Code of Federal Regulations (Code des lois fédérales).  
DSL/NDL = Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances).  
CE = Communauté européenne.  
EEC = European Economic Community.  
EINECS = inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées.  
UE = Union européenne.  
SGH = Système général harmonisé.  
CL = Concentration létale.  
DL = Dose létale.  
MdeT = Ministère du Travail.  
NEMA = Agence nationale de gestion des urgences.  
NFPA = Association nationale de protection contre les incendies.  
NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail.  
NTP = Programme national de toxicologie.  
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail.  
PEL = Limite d'exposition admissible.  
RQ = Quantités reportables.  
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986.  
VLE = Valeur limite d'exposition.  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

**Remarque importante :** Veuillez noter que les informations contenues dans la présente sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les utilisateurs doivent tenir compte de ces données uniquement en complément d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendamment de la pertinence et de l'exhaustivité des informations provenant de toutes sources pour assurer l'utilisation et l'élimination appropriées de ces matériaux ainsi que de la sécurité et de la santé des employés et des clients. Les bénéficiaires sont priés de confirmer à l'avance de besoin que l'information est actuelle, applicable et adapté à leur situation. Les renseignements contenus aux présentes peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES ÉDITIONS ANTÉRIEURES.

Date de révision : mars 29, 2012

Première date de publication :

March 4, 1988



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Publiée le :** Regulatory Management Department

**Détails de la révision :** Revised sections 2, 5, 6, 7, and 8 to include combustible dust warnings and information.